

## INFORMATIONS

### FONDS ARTSCENE : Aides financières 2018

Le portail web artsdelascene a initié en 2017 la création de son **Fonds Artscene d'aide à la création basé sur un principe mutualiste et solidaire** : nous reversons une partie du montant des adhésions au portail vers le Fonds qui le redistribue sous forme d'aides financières aux projets.

#### Le bilan 2017:

- Plus d'une centaine de structures artistiques ont répondu à l'appel à candidature
- Plusieurs dizaines ont regretté ne pas avoir pu candidater

#### Mise en place de 2 commissions en 2018 :

De ce fait, nous avons décidé de reconduire l'opération et de mettre en place 2 comités par an (**remise des aides en janvier et en juillet**) pour répondre au plus près des attentes du terrain. >>> **C'est pourquoi nous avons le plaisir de vous annoncer le lancement de la 2ème édition du Fonds Artscene dont vous trouverez les critères ci-après.**



## LES CRITÈRES

- **Réservé aux adhérents** du portail artsdelascene.fr, sous forme d'un abonnement mutualiste et solidaire. (**voir procédure d'adhésion**)
- L'aide peut concerner un projet de création/production (nouveau spectacle) ou une aide à la résidence ou la promotion du spectacle (dates à produire)
- La restitution / réalisation du projet doit se situer entre le **1er février et 31 juillet 2018.**
- L'aide par projet accordée : **600 € minimum jusqu'à 3 000 €**
- Période de candidature : **du 16 octobre 2017 au vendredi 30 mars 2018.**
- Critères d'éligibilité et **composition du dossier de candidature**

Cordialement,

L'Equipe artsdelascene.fr

Plus d'infos : **05 61 46 45 86** / [info@artsdelascene.fr](mailto:info@artsdelascene.fr)